

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1125

présenté par
Mme Forteza et M. Chiche

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est prévu dans la loi une phase d'expérimentation de 5 ans, ce qui paraît plutôt long au regard de l'urgence de la situation. Le présent amendement, proposé par l'association The Shift Project, vise de ce fait à réduire à 2 ans cette phase d'expérimentation. Comme prévu par la loi, un décret aidera à tenir compte des spécificités pour certains produits et services.